



avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE **2015**

Les actionnaires de

BNP PARIBAS

sont conviés par le Conseil d'administration
à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra :

→ **le mercredi 13 mai 2015**
à 15h30 précises

au Palais des Congrès

2, place de la Porte Maillot à Paris 17^e

Ils trouveront ci-inclus les principales dispositions
(en particulier l'ordre du jour ainsi que les modalités de
participation) qui figureront également sur le site internet :

<http://invest.bnpparibas.com>

BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 2 491 915 350 €

Siège social : 16, boulevard des Italiens

75009 Paris – 662 042 449 R.C.S. Paris

Sauvegardez l'environnement en utilisant
Internet pour participer à notre Assemblée Générale.



sommaire

	ordre du jour	03
	comment participer à notre Assemblée Générale ?	04
	par internet	04
	avec le formulaire papier	05
	comment voter ?	06
	comment remplir votre formulaire ?	06
	modèle de formulaire de participation	07
	projet de résolutions	08
	partie Ordinaire	08
	partie Extraordinaire	12
	présentation des résolutions	13
	présentation des résolutions	13
	consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux	21
	renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration	30
	le Groupe BNP Paribas en 2014	34
	résultats des cinq derniers exercices	47
	recommandations pratiques	48
	actionnaires au nominatif : optez pour la e-convocation	49
	demande d'envoi de documents et renseignements	50
	notes	51



ordre du jour

I – au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Approbation du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société;
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code monétaire et financier;
- Fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel – article L511-78 du Code monétaire et financier.

II – au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Suppression par modification des statuts des droits de vote double instaurés par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions;
- Pouvoirs pour formalités.

comment participer à notre Assemblée Générale ?

par internet

BNP Paribas offre à tous ses actionnaires, quel que soit le nombre de titres détenus, la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, demander une carte d'admission et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée Générale Mixte dans les conditions ci-après :

SI VOS ACTIONS SONT INSCRITES AU NOMINATIF

Vous pourrez voter par internet en accédant à Votaccess *via* le site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Si vous êtes inscrit au **nominatif pur**, vous devrez vous connecter au site Planetshares avec vos codes d'accès habituels.

Si vous êtes inscrits au **nominatif administré**, vous devrez vous connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de votre formulaire de vote papier. Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous pouvez contacter le **N° Vert 0 800 600 700** mis à votre disposition.

Après vous être connecté, vous pourrez accéder à Votaccess en cliquant sur l'icône « Participation à l'Assemblée Générale ».

Vous serez redirigé vers le site de vote en ligne, Votaccess, où vous pourrez saisir votre instruction de vote, demander une carte d'admission ou désigner ou révoquer un mandataire. En outre, vous aurez la possibilité d'accéder, *via* ce même site, aux documents obligatoires de l'Assemblée Générale.

SI VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

Il vous appartient de vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte propose le système Votaccess et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

S'il est connecté à Votaccess, identifiez-vous avec vos codes d'accès habituels. Vous cliquerez ensuite sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions BNP Paribas et suivrez les indications données à l'écran afin d'accéder au site Votaccess. Vous pourrez saisir votre instruction de vote, demander une carte d'admission ou désigner ou révoquer un mandataire. Vous aurez la possibilité d'accéder, *via* ce même site, aux documents obligatoires de l'Assemblée.

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée sera ouvert à partir du mardi 14 avril 2015.

Les possibilités de voter par internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de la réunion, soit le **mardi 12 mai 2015**, à 15 heures (heure de Paris).

Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour voter.

Conformément à l'article 18 des statuts de BNP Paribas, l'Assemblée Générale sera retransmise intégralement en direct sur notre site internet <http://invest.bnpparibas.com>.

La vidéo de cette retransmission sera ensuite disponible en permanence sur ce même site tout au long de l'année, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

comment **participer** à notre Assemblée Générale ?

avec le formulaire papier

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour assister personnellement à cette Assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, il suffit que vos actions BNP Paribas soient enregistrées sous la forme nominative ou au porteur, **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 11 mai 2015**.

VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS :

→ VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

■ si vos actions sont au PORTEUR :

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée et y voter en :

- **cochant la case A** en haut du formulaire de vote;
- **retournant le plus tôt possible** ce formulaire à l'**intermédiaire financier** qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre votre demande en procédant à l'établissement d'une attestation de participation.

■ si vos actions sont inscrites au NOMINATIF :

Vous pouvez :

- **faire une demande de carte d'admission** qui vous permettra **d'accéder plus rapidement à la salle de réunion**, en retournant à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée, le formulaire de vote après avoir coché **la case A**;
- **ou bien vous présenter directement au guichet** spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

→ VOUS NE DÉSIREZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Il vous suffit de :

- **compléter et signer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration**;
- **et retourner** celui-ci :
 - **si vos actions sont au porteur**, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres et fera suivre le document, accompagné de l'attestation de participation qu'il aura préalablement établie;
 - **si vos actions sont inscrites au nominatif**, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à BNP Paribas Securities Services 1 jour au moins avant la réunion de l'Assemblée, soit le mardi 12 mai 2015 au plus tard, à 15 heures (heure de Paris).

→ NOTIFICATION DE RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR COURRIER

■ Conformément à l'article 225-79 du Code de commerce, vous pouvez révoquer le mandataire désigné :

- si vos actions sont au porteur, la révocation devra parvenir à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres;
- si vos actions sont inscrites au nominatif, la révocation devra parvenir à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être prise en compte, votre instruction devra être reçue par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 12 mai 2015 à 15 heures (heure de Paris).

→ NOTIFICATION DE DÉSIGNATION OU DE RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article R225-79 et suivants du Code de commerce, s'effectue selon les modalités suivantes :

- vous devrez envoyer un e-mail à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, vos nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que, le cas échéant, les nom, prénom et adresse du mandataire. Il est précisé que le formulaire de vote peut être joint, sous une version scannée, à l'adresse e-mail ci-dessus;
- en complément, vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

comment voter ?

comment remplir votre formulaire ?

A

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

- Cochez la case **A**;
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire.

B

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée et vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration :

- Cochez la case **B**;
- Choisissez l'une des trois possibilités : **D** ou **C** ou **E** (une seule option possible);
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire.

C

Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

- Cochez la case précédant « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »;
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**.

D

Vous avez choisi de voter par correspondance :

- Cochez la case précédant « je vote par correspondance »:
- chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et figurant dans l'avis de convocation,
 - pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes,
 - pour voter **NON** ou vous abstenir (ce qui équivaut à voter « non ») sur certaines des résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes,
 - Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**.

D'

Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'administration.

Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

D''

Ce cadre doit être complété dans le cas où des amendements ou de nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance.

Noircir la case correspondant à votre choix.

E

Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint, ou tout autre personne physique ou morale qui sera présent en séance) :

- Cochez la case **E** précédant « je donne pouvoir à »;
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**;
- Indiquez dans ce cadre **E** l'identité de la personne – physique ou morale – qui vous représentera (nom, prénom, adresse).

F

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse :

- Si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et éventuellement de les corriger;
- Si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom, et la qualité en laquelle il intervient (administrateur légal, tuteur..).

Z

Cadre à dater et à signer par tous les actionnaires obligatoirement.

comment voter ?

**IL APPARTIENT AU PROPRIÉTAIRE DES ACTIONS DE DATER ET SIGNER.
EN CAS D'INDIVISION, IL APPARTIENT À CHAQUE INDIVISAIRE DE PORTER SA SIGNATURE.
EN CAS D'USUFRUIT, IL APPARTIENT À L'USUFRUITIER DE DATER ET SIGNER.**

MODÈLE DE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

A B

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to the instructions on reverse side.

A. Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

BNP PARIBAS
 S A au Capital de 2 491 915 350 euros
 Siège social :16, boulevard des Italiens
 75009 PARIS
 R.C.S PARIS 662 042 449

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE convoquée pour le mercredi 13 mai 2015 à 15 h 30 au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot - 75017 PARIS.
COMBINED GENERAL MEETING to be held on Wednesday May 13, 2015 at 3:30 p.m. at Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot - 75017 PARIS.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only
 Identifiant / Account
 Nominatif / Registered
 Porteur / Bearer
 Vote simple / Single vote
 Vote double / Double vote
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nombre de voix / Number of voting rights

D

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

	Oui Yes	Non/No Abst/Abs		Oui Yes	Non/No Abst/Abs
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

C

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 cf. au verso renvoi (3)
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

E

JE DONNE POUVOIR À : cf. au verso renvoi (4)
 I HEREBY APPOINT see reverse (4)
 M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

D'

D''

Z

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Date & Signature

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

12/05/2015 à 15h, heure de Paris / on May 12, 2015 at 3 pm, Paris time

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

Projet de résolutions

partie **Ordinaire**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

→ **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve les comptes sociaux dudit exercice établis conformément aux normes comptables françaises. Elle arrête le résultat net après impôts à -3 089 073 025,29 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 507 510,87 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 192 854,13 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

→ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne qui fait ressortir un résultat net part du Groupe de 157 426 842,00 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

→ **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et mise en distribution du dividende**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, décide l'affectation du résultat issu des comptes sociaux de BNP Paribas SA de la manière suivante :

<i>(en euros)</i>	
Résultat net de l'exercice	(3 089 073 025,29)
Report à nouveau bénéficiaire	25 581 075 352,14
Total	22 492 002 326,85
Dividende	1 868 936 512,50
Report à nouveau	20 623 065 814,35
Total	22 492 002 326,85

Le dividende d'un montant de 1 868 936 512,50 euros, correspond à une distribution de 1,50 euro par action ordinaire au nominal de 2,00 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par BNP Paribas.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter de 2013 sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Le dividende de l'exercice 2014 sera détaché de l'action le 20 mai 2015 et payable en numéraire le 22 mai 2015 sur les positions arrêtées le 21 mai 2015 au soir.

Conformément à l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

(en euros)

Exercice	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividende net par action	Montant de la distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI
2011	2,00	1 192 167 885	1,20	1 430 601 462,00
2012	2,00	1 241 698 558	1,50	1 862 547 837,00
2013	2,00	1 244 165 433	1,50	1 866 248 149,50

QUATRIÈME RÉSOLUTION

→ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

→ Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 12 janvier 2015 au maximum 124 595 767 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Extraordinaire;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce;

- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de BNP Paribas, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 62 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 12 janvier 2015, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de BNP Paribas, un montant maximal d'achat de 7 724 937 554 euros.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

→ Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M. Pierre André de Chalendar pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

→ Renouveau du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M. Denis Kessler pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

HUITIÈME RÉSOLUTION

→ Renouveau du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M^{me} Laurence Parisot pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

→ Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Jean Lemierre qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 1^{er} décembre 2014 en remplacement de M. Baudouin Prot pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION

→ Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afp) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014, tels que présentés dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

ONZIÈME RÉSOLUTION

→ Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afp) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, tels que présentés dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

→ Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afp) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, tels que présentés dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

→ Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afp) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué, tels que présentés dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

→ **Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

→ **Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Présentation*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2014.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

→ **Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et consultée en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 599 millions d'euros, versées durant l'exercice 2014, aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du Groupe BNP Paribas.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

→ **Fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel – article L511-78 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article L511-78 du Code monétaire et financier, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise à porter la composante variable de la rémunération individuelle des dirigeants effectifs et des catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du Groupe BNP Paribas, soit un nombre estimé de personnes s'élevant à 830, jusqu'à un maximum de 200 % de la composante fixe de la rémunération totale de chacune de ces personnes, avec faculté d'appliquer le taux d'actualisation prévu par l'article L511-79 du Code monétaire et financier. Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

partie **Extraordinaire**

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

→ **Modification statutaire liée à la réforme relative au droit de vote double instauré par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de modifier l'article 18 des statuts en insérant, après son deuxième alinéa, un alinéa rédigé comme suit: «Par dérogation au dernier alinéa de l'article L225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.»

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

→ **Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir; de réduire corrélativement le capital social et d'imputer la différence

entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

→ **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Présentation des résolutions

Le Document de référence et rapport financier annuel 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 6 mars 2015. Il est consultable sur le site <https://invest.bnpparibas.com/>. Il est également proposé lors des formalités d'accueil à l'Assemblée. Le présent avis de convocation a été également mis en ligne.

AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, VINGT RÉOLUTIONS SONT SOUMISES À VOTRE APPROBATION.

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de **dix-sept résolutions** par l'Assemblée Générale Ordinaire

→ **LES DEUX PREMIÈRES** traitent de l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 de BNP Paribas. Les actionnaires sont invités à lire l'exposé sommaire de l'activité et des résultats du Groupe en 2014 (voir page 34).

→ **LA TROISIÈME RÉOLUTION** propose l'affectation du résultat social de l'exercice 2014 et la mise en paiement du dividende en numéraire.

Le résultat net de BNP Paribas au 31 décembre 2014, s'établit à - 3 089 073 025,29 euros auquel s'ajoute un report à nouveau bénéficiaire de 25 581 075 352,14 euros ; ainsi, le total à répartir s'établit à 22 492 002 326,85 euros.

Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 1 868 936 512,50 euros, correspondant à une distribution de 1,50 euro par action.

Un montant de 20 623 065 814,35 euros serait affecté au report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action le 20 mai 2015 pour une mise en paiement en numéraire le 22 mai 2015 sur les positions arrêtées le 21 mai 2015 au soir.

→ Dans le cadre des activités d'une société, des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre celle-ci et l'un de ses mandataires sociaux, ou une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10% du capital.

Afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, ces conventions font d'abord l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration et doivent être ensuite approuvées par l'Assemblée des actionnaires après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L225-38 et suivants du Code de commerce.

→ C'est l'objet de **LA QUATRIÈME RÉOLUTION**.

Les conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2014 figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes repris dans le Document de référence et rapport financier annuel 2014. M. Baudouin Prot ayant fait valoir ses

droits à la retraite le 1^{er} décembre 2014, la convention autorisée par le Conseil du 3 mai 2011 et approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 s'est appliquée. M. Baudouin Prot a ainsi perçu un montant de 150 000 euros, équivalent à l'indemnité de fin de carrière qui lui aurait été versée si, afin de se conformer au Code Afep-Medef, il n'avait pas renoncé à son statut de salarié en acceptant les fonctions de Président non exécutif. Aucune convention réglementée nouvelle n'a été autorisée par le Conseil d'administration en 2014.

→ Il est proposé aux actionnaires dans **LA CINQUIÈME RÉOLUTION** d'autoriser le Conseil pour 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions de la société, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10% du capital.

Ces rachats rempliraient plusieurs objectifs, notamment :

- l'attribution ou la cession d'actions :
 - aux salariés dans le cadre de la participation ou de plans d'épargne d'entreprise,
 - aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas dans le cadre de programmes d'options d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions ;
- l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (cf. dix-neuvième résolution) ;
- l'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Les acquisitions seraient à effectuer par tous moyens, y compris par voie de négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

Le prix d'achat maximum est fixé à 62 euros par action.

Les achats pourraient intervenir à tout moment, **sauf en cas d'offre publique sur les titres de la société**.

Cette autorisation ne pourra être mise en œuvre par le Conseil d'administration qu'après accord préalable de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles, telles que fixées par la réglementation et par la BCE.

→ Dans **LES SIXIÈME, SEPTIÈME ET HUITIÈME RÉOLUTIONS**, il est demandé à l'Assemblée de renouveler les mandats de MM. Pierre-André de Chalendar, Denis Kessler et de M^{me} Laurence Parisot (cf. biographies pages 30 à 33).

Ces mandats seraient reconduits pour une durée de trois années, et prendraient dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Pierre André de Chalendar, 57 ans, est Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain. Il siège au Conseil d'administration de la Banque depuis l'Assemblée Générale du 23 mai 2012. Administrateur libre d'intérêt au sens du Code Afep-Medef, il préside le Comité des rémunérations et il est membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

M. Denis Kessler, 63 ans, est Président Directeur Général de SCOR SE. Il siège au Conseil de la Banque depuis l'Assemblée Générale du 23 mai 2000. Pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédés, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis trois ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence financière de M. Denis Kessler (Docteur d'État en Sciences économiques et diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales), indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires. M. Denis Kessler est Président Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européenne de premier plan. Au sein du Conseil de BNP Paribas, M. Denis Kessler est Président du Comité des comptes.

M^{me} Laurence Parisot, 56 ans, est Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA. Libre d'intérêt au sens du Code Afep-Medef, elle siège au Conseil de la Banque depuis l'Assemblée Générale du 23 mai 2006. Le respect des dispositions de la Directive européenne CRD4 relative au nombre maximum de mandats dont peut disposer l'administrateur d'une Banque a conduit M^{me} Laurence Parisot à renoncer à siéger au Conseil de deux entreprises. Elle quittera le Conseil de l'une d'entre elles moins de trois mois après la tenue de l'Assemblée Générale de la Banque. M^{me} Laurence Parisot est membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

→ Par **LA NEUVIÈME RÉOLUTION**, il est soumis à l'Assemblée la ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Jean Lemierre en remplacement de M. Baudouin Prot pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. M. Baudouin Prot a en effet décidé de faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} décembre 2014. Le mandat de M. Lemierre s'achèverait donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016. M. Jean Lemierre a été nommé Président du Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2014. Entré à la Banque en 2008 en qualité de Conseiller du Président de BNP Paribas, il n'exerçait pas de fonctions exécutives.

OBSERVATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014, le Conseil était composé de quatorze membres nommés par les actionnaires et de deux membres élus par les salariés de la Banque. À la suite du décès tragique de M. Christophe de Margerie, le Conseil d'administration n'a pas coopté de remplaçant avant la tenue de l'Assemblée Générale 2015. Par ailleurs, M. Michel Pébereau, Président d'Honneur de la Banque ne sollicite pas le renouvellement de son mandat d'administrateur qui s'achèvera à l'issue de cette Assemblée Générale.

Si l'Assemblée approuve les résolutions présentées ci-dessus, le nombre d'administrateurs nommés sera ramené de quatorze à douze membres. Le Conseil se réserve la faculté de proposer la nomination de nouveaux administrateurs dont les compétences seraient utiles à ses travaux.

Les administrateurs de BNP Paribas sont indépendants pour plus de la moitié d'entre eux au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et de l'appréciation qu'en a fait le Conseil d'administration pour définir l'indépendance. Si l'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil, le taux d'indépendance sera conforté.

La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires est de 38,46 % avant l'Assemblée Générale. Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil (France, Belgique, Royaume Uni et Allemagne).

→ **LES DIXIÈME, ONZIÈME, DOUZIÈME, TREIZIÈME, QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RÉOLUTIONS**, conformément au Code Afep-Medef, soumettent au vote consultatif des actionnaires les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2014 à MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué, Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014 et Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014.

La rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, composé de membres indépendants et d'un administrateur représentant les salariés. Elle est composée de trois éléments : une rémunération fixe, une rémunération variable annuelle soumise à des conditions de performance et une rémunération variable pluriannuelle (plan de rémunération à long terme conditionnel - PRLT).

présentation des résolutions

Le tableau ci-dessous reprend les composantes de la rémunération totale des mandataires sociaux au titre de 2014.

(en euros)	Rémunération totale au titre de 2014**					Rémunération totale* au titre de 2013**
	Fixe	Variable annuel	PRLT (en juste valeur)	Total	Ratio Variable/Fixe	
Jean LEMIERRE	79 167	Néant	Néant	79 167	n/a	n/a
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	1 200 000	331 200	2 781 200	1,2	3 279 668
Philippe BORDENAVE	640 000	610 000	168 360	1 418 360	1,2	1 670 526
François VILLEROY de GALHAU	450 000	440 000	121 440	1 011 440	1,2	1 092 300
Baudouin PROT	779 167	n/a	n/a	779 167	n/a	850 000
Georges CHODRON de COURCEL	350 000	0	0	350 000	0,0	1 333 333

* Fixe versé en 2013 + Variable annuel au titre de 2013 + PRLT attribué le 29 avril 2014.

** En qualité de mandataire social.

Pour chacun des mandataires sociaux, une fiche individuelle présente les mécanismes et montants des éléments de rémunération au titre de 2014 (cf. pp 21 à 29). La rémunération variable pluriannuelle figurant sur la fiche Say on Pay de chacun des dirigeants mandataires sociaux soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013, contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne CRD IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée.

C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée dans chacune de ces fiches dans la colonne 2013 est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015 par référence à l'exercice 2014. La colonne «Rémunération totale au titre de 2013» du tableau présenté ci-dessus reprend pour cette raison le PRLT attribué le 29 avril 2014 et non celui attribué en 2013. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les années 2013 et 2014.

RÉMUNÉRATIONS FIXES

Aucune rémunération fixe n'a été augmentée en 2014, à l'exception de celle de M. Philippe Bordenave dont les responsabilités ont été élargies du fait de la nouvelle organisation intervenue en juillet 2014.

M. Philippe Bordenave, déjà en charge de la supervision des activités Finance et contrôle de gestion, de l'Asset and Liability Management Trésorerie, des systèmes d'information et des moyens généraux, prend également la responsabilité de :

- la supervision du Private Equity avec la présidence du Comité des investissements non cotés ;
- l'encadrement des rémunérations des personnes régulées et des collaborateurs de CIB, avec la présidence du Comité des rémunérations de CIB et du Comité « Conformité Risques Finance » qui prépare les décisions soumises au Comité des rémunérations au sujet des personnes régulées ;
- la présidence du Comité des risques de marché ;
- la supervision des Affaires Fiscales du Groupe ;
- la supervision des Études Économiques.

Ainsi, le Conseil d'administration du 18 décembre 2014 a décidé de porter la rémunération fixe de M. Philippe Bordenave à 800 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tableau récapitulatif des rémunérations fixes :

(en euros)	Rémunérations fixes versées en 2014*	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 ^{er} juillet 2012
Philippe BORDENAVE	640 000	Rémunération fixe annuelle portée à 800 000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2015 (décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2014)
François VILLEROY de GALHAU	450 000	Dernière augmentation datant du 1 ^{er} décembre 2011
Georges CHODRON de COURCEL	350 000	Fin de mandat le 30 juin 2014

* En qualité de mandataire social.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ANNUELLES AU TITRE DE 2014

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas de rémunération variable annuelle. Cette disposition écarte le risque de conflit d'intérêt entre le Président et la Direction Générale.

Pour les mandataires sociaux exécutifs, les rémunérations variables annuelles cibles en 2014 sont fondées comme les années passées sur la combinaison pondérée de critères quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %) et sont égales à 150 % de la rémunération fixe de MM. Bonnafé et Bordenave et à 120 % de celle de M. Villeroy de Galhau. Les rémunérations variables effectivement attribuées font l'objet de paiements différés (dans une proportion allant de 40 % à 60 % du montant attribué) et sont pour moitié indexées sur l'évolution du titre.

Le Conseil d'administration du 4 février 2015 a apprécié la réalisation des objectifs fixés.

En s'appuyant sur tout ou partie des critères qu'il a définis, il a évalué la partie qualitative de la rémunération variable annuelle. Il a ainsi considéré que la performance opérationnelle de 2014 a été au-dessus des attentes dans un contexte réglementaire et économique complexe et que ces résultats n'auraient pas été obtenus sans la mobilisation exceptionnelle de la part de la Direction Générale. Après prise en compte de la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a déterminé la rémunération variable globale à :

- 64 % de la rémunération variable cible fixée pour M. Jean-Laurent Bonnafé;
- 64 % de la rémunération variable cible fixée pour M. Philippe Bordenave;
- 81 % de la rémunération variable cible fixée pour M. François Villeroy de Galhau.

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

(en euros)	Périmètre en charge		Critères qualitatifs	Critères quantitatifs				Variable décidé par le CA	Rappel du variable cible
				BNPA ⁽²⁾ Groupe	RBE ⁽³⁾ Groupe	RNAI ⁽⁴⁾ Périmètre en charge	RBE ⁽³⁾ Périmètre en charge		
		Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %				
Jean-Laurent BONNAFÉ	Groupe	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	39,37 %			1 200 000	1 875 000
		Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %				
Philippe BORDENAVE	Groupe	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	39,37 %			610 000	960 000
François VILLEROY de GALHAU	Marchés domestiques	Poids ⁽¹⁾	25,00 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %		
		Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	19,70 %	17,42 %	19,47 %	440 000	540 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du bénéfice net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

(3) Pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation (RBE).

(4) Rapport du résultat net avant impôt (RNAI) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

Le Comité des rémunérations a préalablement vérifié que le montant de la rémunération variable globale pour chacun des mandataires sociaux n'excédait pas 180 % de leur rémunération fixe annuelle de l'exercice.

présentation des résolutions

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES (PRLT)

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme tout en gardant une maîtrise des risques du Groupe BNP Paribas, le Conseil d'administration a institué un PRLT, inchangé depuis 2011, au titre duquel aucun versement ne sera effectué si le cours de Bourse de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5% sur cinq ans.

Dans l'hypothèse où le cours de bourse aurait progressé d'au moins 5%, l'association des dirigeants à cette performance est alors progressive selon un barème qui évolue moins rapidement que le cours de Bourse.

Ensuite, le PRLT associe les dirigeants à la régularité de la performance de l'action BNP Paribas par rapport à celle des autres grandes banques européennes, ce qui peut conduire à réduire le montant fixé par application de la condition préalable ci-dessus. Cette performance relative sera testée annuellement; ainsi, chaque année, un cinquième du montant déterminé en fonction de l'évolution du cours de bourse pourra être maintenu, réduit ou perdu en fonction de cette performance comparée.

Enfin, le montant payable dans le cadre du PRLT est soumis à une double limite résultant d'une évolution plafonnée du cours de bourse, et d'un niveau absolu de rémunération.

Les montants attribués par le Conseil d'administration du 4 février 2015 au titre de 2014, mesurés en juste valeur, sont les suivants :

(en euros)	Montant attribué*	Valorisation du montant attribué en juste valeur**
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 200 000	331 200
Philippe BORDENAVE	610 000	168 360
François VILLEROY de GALHAU	440 000	121 440

* Égal au montant de rémunération variable annuelle au titre de 2014.

** Juste valeur de 27,60 % du montant attribué dont le calcul est effectué par un expert indépendant.

Les indications ci-dessus résumant la politique et les conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014. Elles sont détaillées dans le Document de référence et rapport financier annuel 2014, Titre 2, Chapitre 2.

L'impact sur la rémunération variable de l'accord global conclu avec les autorités des États-Unis est présenté dans le tableau ci-dessous. Cet impact est de l'ordre d'une année de rémunération variable annuelle cible.

(en euros)	Impact sur la rémunération variable attribuée au titre de 2014 (annuelle et PRLT)*	Total des rémunérations différées supprimées en 2015**	Total	Rappel des rémunérations variables annuelles cibles au titre de 2014
Jean-Laurent BONNAFÉ	(984 627)	(883 565)	(1 868 192)	1 875 000
Philippe BORDENAVE	(509 743)	(346 880)	(856 622)	960 000
François VILLEROY de GALHAU	(141 191)	(150 711)	(291 901)	540 000

* Écart entre la rémunération variable annuelle calculée hors prise en compte de l'impact de l'accord global conclu avec les autorités des États-Unis et la rémunération variable totale attribuée.

** Différés payables en 2015 et supprimés du fait que la condition de performance, ROE avant impôts supérieur à 5 %, n'est pas atteinte sur l'exercice 2014.

Concernant MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, les rémunérations différées payables en 2015 ont également été supprimées et non payées en raison de la non atteinte des conditions de performance. Ils ne perçoivent pas de rémunération variable au titre de l'exercice 2014.

→ **LA SEIZIÈME RÉOLUTION** spécifique à l'industrie bancaire prévoit une consultation de l'Assemblée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'Entreprise ou du Groupe.

Cette consultation est effectuée en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier. Sont concernés les dirigeants effectifs, c'est-à-dire chez BNP Paribas les dirigeants mandataires sociaux, ainsi que certaines catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (*Material Risk Taker - MRT*).

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe applique depuis 2009 une politique et un encadrement strict des rémunérations visant à limiter la prise de risque et à aligner les rémunérations sur les objectifs à long terme du Groupe, particulièrement en matière de maîtrise des risques. Dans ce contexte, le Groupe a veillé, concernant les rémunérations variables attribuées à ces catégories de collaborateurs, à différer dans le temps leurs versements, à les soumettre à l'atteinte de conditions et à en indexer une partie à la performance de l'action BNP Paribas ou à celle d'instruments assimilés conformément à la réglementation applicable afin notamment d'aligner les intérêts de ces collaborateurs avec ceux des actionnaires. En 2014, la politique de rémunération du Groupe a été revue pour prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires dans le cadre de la Directive CRD4 et les critères définis par l'Autorité Bancaire Européenne pour l'identification des MRT. L'application de ces nouvelles dispositions a eu pour conséquence d'augmenter très significativement (plus que doubler) le nombre de collaborateurs considérés comme MRT pour le Groupe en 2014 par rapport à 2013 (830 collaborateurs en 2014 contre 357 collaborateurs en 2013) en incluant notamment de nouveaux collaborateurs au sein des activités de banque de détail et des fonctions de contrôle.

La politique de rémunération et les montants attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur performance 2014 sont précisés dans le Document de référence et le rapport financier annuel 2014, Titre 2, Chapitre 2. Par ailleurs, la politique et les montants de rémunérations attribuées aux collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe au titre de l'exercice 2014 sont détaillés dans un rapport mis en ligne sur le site institutionnel de BNP Paribas <https://invest.bnpparibas.com> avant l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

Le montant des rémunérations effectivement versées en 2014, objet de la présente résolution, résulte de paiements au titre de rémunérations variables attribuées entre 2011 et 2014 (au titre des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013) dont le paiement a été différé et indexé selon les dispositions précitées, ainsi que de la rémunération fixe versée en 2014 aux collaborateurs concernés. Le montant versé de ces rémunérations variables attribuées au cours des exercices précédents a notamment été impacté par l'évolution du cours de l'action BNP Paribas et dans certains cas par la non-atteinte des conditions de performance entre la date d'attribution et la date de paiement.

Ainsi, l'enveloppe globale de rémunérations versée en 2014 aux 830 collaborateurs identifiés comme MRT au titre de l'exercice 2014 s'élève à 599 millions d'euros (contre 389 millions d'euros pour 357 collaborateurs en 2013).

→ **LA DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION** spécifique à l'industrie bancaire comme la précédente est relative à la fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs, c'est-à-dire, chez BNP Paribas, des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que de certaines catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

La directive européenne CRD4 du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité et la surveillance prudentielle des établissements de crédit comporte un volet « gouvernance » qui encadre rigoureusement les politiques de rémunération afin d'éviter de potentielles prises de risques excessives.

Elle prévoit notamment que la composante variable n'excède pas 100 % de la composante fixe de la rémunération totale de chaque personne concernée. Toutefois, elle précise que les actionnaires peuvent approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200 % de la composante fixe de la rémunération totale de chaque personne concernée. Un taux d'actualisation pourra être appliqué à un quart au plus de la rémunération variable totale, dès lors que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins cinq ans. Ces dispositions ont été transposées en droit français à l'article L511-78 du Code monétaire et financier.

La résolution sur laquelle nous vous demandons de vous prononcer concerne les catégories de personnels identifiés en 2014 comme MRT selon l'ensemble des critères définis par l'Autorité Bancaire Européenne ainsi que des critères complémentaires internes au Groupe. Le nombre estimé de personnes soumises à ces règles de plafonnement est de 830 collaborateurs. Pour information, l'Assemblée Générale du 14 mai

2014 a voté à plus de 75% en faveur du relèvement de ce ratio de 100 à 200% au titre de l'exercice 2014. Ce relèvement a bénéficié au titre de l'exercice 2014 à environ 35% des collaborateurs identifiés comme MRT en 2014.

En vertu de l'application des critères d'identification des MRT, ces règles de plafonnement s'appliquent au titre de l'exercice 2014 à un éventail particulièrement large d'activités et de postes répartis majoritairement au sein des métiers de Corporate and Investment Banking et pour le reste au sein des métiers et entités de Retail Banking et des fonctions de contrôle du Groupe. Elles ne se limitent pas aux seuls collaborateurs exerçant leurs activités sur le territoire de l'Union Européenne. De taille internationale, présente dans de nombreux pays, BNP Paribas agit dans un environnement de forte concurrence où certaines banques concurrentes ne sont pas soumises aux mêmes règles d'encadrement des rémunérations. La résolution ainsi présentée est conforme à l'intérêt à long terme des actionnaires en permettant à la Banque de recruter et de retenir les meilleurs collaborateurs visés par cette mesure.

Les rémunérations variables attribuées, qui sont soumises à ces règles de plafonnement, sont par ailleurs strictement encadrées et alignées sur les intérêts à long terme du Groupe et des actionnaires (versements différés, soumis à conditions de performance et pour partie indexés sur la performance de l'action BNP Paribas ou instruments assimilés tels que prévus par la réglementation) et seront compatibles avec le maintien d'une assise financière saine.

Le Conseil propose donc à l'Assemblée Générale de décider, conformément aux dispositions de la Directive Européenne précitée, que la composante variable de la rémunération des personnes concernées pourra représenter jusqu'à 200% de leur composante fixe. La résolution sur laquelle nous vous demandons de vous prononcer serait valable, sous réserve de son approbation, jusqu'à l'Assemblée

Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017. Dans l'hypothèse où le nombre de collaborateurs concernés varierait substantiellement ou si les rémunérations attribuées en application de cette résolution n'étaient plus compatibles avec le maintien d'une assise financière saine, le Conseil soumettrait à l'Assemblée Générale Ordinaire une résolution adaptée à la nouvelle situation avant l'échéance mentionnée au présent paragraphe.

Il est rappelé par ailleurs que les rémunérations attribuées à ces collaborateurs font l'objet d'un rapport mis en ligne chaque année sur le site internet de BNP Paribas dans lequel il est notamment fait mention du pourcentage de collaborateurs ayant effectivement bénéficié de ce relèvement.

Le Conseil d'administration attire l'attention des actionnaires sur le fait que cette résolution doit être approuvée à une majorité qualifiée dépendant du quorum final atteint lors du vote en Assemblée.

Il est nécessaire de rassembler :

- 2/3 des votes des actionnaires si le quorum est supérieur ou égal à 50%.
- 75% des votes des actionnaires si le quorum est inférieur à 50%.

Il est rappelé par ailleurs que les collaborateurs identifiés comme MRT ne sont pas autorisés à voter pour cette résolution.

Le Conseil rappelle également que l'abstention est assimilée par la loi française à un vote contre la résolution proposée.

Le Conseil propose, en second lieu, l'adoption de **trois résolutions** par l'Assemblée Générale Extraordinaire

→| **LA DIX-HUITIÈME RÉOLUTION** a pour objet d'utiliser la faculté laissée par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle dite Loi Florange de renoncer au bénéfice de l'institution automatique du droit de vote double aux actions des sociétés cotées inscrites sous la forme nominative et détenues par un actionnaire depuis plus de deux ans à la date d'entrée en vigueur de la loi. Il est proposé à l'Assemblée Générale de confirmer son attachement au principe de gouvernance « une action = une voix » en précisant à l'article 18 des statuts que « (...) chaque action donne droit à une voix et qu'il n'est attribué aucun droit de vote double ».

→| **LA DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION** demande à l'Assemblée d'autoriser le Conseil pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions, détenues par votre société ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Cette autorisation rendrait caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

→| Enfin, **LA VINGTIÈME RÉOLUTION** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales de la présente Assemblée.

présentation des résolutions

Consultation des actionnaires sur **la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux** en application du Code Afep-Medef

Les éléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants;

→ **Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)**

M. Jean LEMIERRE ayant été nommé Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014, le tableau ci-dessous ne mentionne que les éléments de rémunération afférents à son mandat social en 2014.

	2014	Commentaires
Jean LEMIERRE – Président du Conseil d'administration à compter du 1er décembre 2014		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	79 167	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	4 414	M. Jean LEMIERRE a perçu 2 414 euros en décembre 2014 au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA. Il a également perçu 2 000 euros en qualité d'administrateur de BNP Paribas Investment Partners.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	34	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean Lemierre a été, en 2014, de 34 euros depuis qu'il est mandataire.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	250	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues depuis qu'il est mandataire.
Avantages de toute nature	131	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	83 996	

→ Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ – Directeur Général			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 250 000	1 250 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 580 000	1 200 000	<p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle.</p> <p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	449 668*	331 200	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 331 200 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 2 100 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas par rapport à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	140 801	62 391	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et BNP Paribas Fortis.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	(9 531)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe (hors BNP Paribas SA) est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.

présentation des résolutions

	2013*	2014	Commentaires
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	<p>Sous réserve du respect des conditions de performance indiquées ci-dessous, M Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficierait d'une indemnité de départ dans le cas où le Conseil d'administration mettrait fin à ses fonctions. Cette disposition a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. La convention prévoit les dispositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent BONNAFÉ : <ul style="list-style-type: none"> ■ en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde, ■ en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2, ■ ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ; 2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent BONNAFÉ devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent BONNAFÉ a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité, ■ dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, ■ M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011 ; 3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent BONNAFÉ aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée : <ul style="list-style-type: none"> ■ sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus, ■ et sera soumise aux mêmes conditions.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	5 000	3 067	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 108	4 568	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	3 335 338	2 842 108	

* La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (560 112 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (449 668 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (331 200 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015 par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

→ Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
Philippe BORDENAVE – Directeur Général délégué			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	630 000	640 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 640 000 euros à compter du 1 ^{er} mars 2013. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	810 000	610 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 610 000 euros. <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	230 526*	168 360	La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 168 360 euros pour M. Philippe BORDENAVE. <ul style="list-style-type: none"> ■ Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 067 500 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	12 075	1 218	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance, pour lequel il ne perçoit plus de jetons de présence depuis septembre 2014, les jetons de présence ayant été supprimés.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	(1 218)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Philippe BORDENAVE au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

présentation des résolutions

	2013*	2014	Commentaires
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 784	3 067	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	5 172	6 631	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	1 680 889	1 428 471	

* La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (286 724 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (230 526 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (168 360 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

→ Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. François VILLEROY de GALHAU soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
François VILLEROY de GALHAU – Directeur Général délégué			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	450 000	450 000	La rémunération de M. François VILLEROY de GALHAU est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	500 000	440 000	<p>La rémunération variable de M. François VILLEROY de GALHAU évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 120 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe et aux résultats des métiers ou pôles sous sa responsabilité ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 81 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 440 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. ■ La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	142 300*	121 440	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 121 440 euros pour M. François VILLEROY de GALHAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 770 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	129 331	135 578	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNP Paribas Fortis et Cortal Consors.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	(135 578)	Le montant des jetons de présence attribué à M. François VILLEROY de GALHAU au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.

présentation des résolutions

	2013*	2014	Commentaires
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. François Villeroy de Galhau a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 680	3 067	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 530	5 006	M. François VILLEROY de GALHAU dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	1 100 917	1 019 926	

* La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (176 702 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (142 300 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (121 440 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

→ Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Baudouin PROT durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
Baudouin PROT – Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	850 000	779 167	La rémunération de M. Baudouin PROT était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	Néant	Conformément à la règle applicable au sein de BNP Paribas, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'une rémunération variable.
Rémunération variable pluriannuelle	M. Baudouin PROT a renoncé à son plan de rémunération à moyen terme (RMT) attribué en 2014 au titre de 2013 d'un montant de 283 333 euros, et n'a plus bénéficié par la suite d'aucune rémunération variable pluriannuelle.		
Jetons de présence	80 248	52 861	M. Baudouin PROT n'a perçu des jetons de présence qu'au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	Néant	
Rémunération exceptionnelle (convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées)	Néant	150 000	M. Baudouin PROT a bénéficié lors de la cessation de son mandat d'une indemnité compensatrice de 150 000 euros, correspondant à l'indemnité de fin de carrière qu'il aurait reçue en qualité de salarié.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	néant	M. Baudouin PROT n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Baudouin PROT relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la sécurité sociale. M. Baudouin PROT a quitté BNP Paribas le 1er décembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 527 933 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	378	M. Baudouin PROT bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Baudouin Prot a été, en 2014, de 378 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 905	2 756	M. Baudouin PROT bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 658	3 780	M. Baudouin PROT a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	939 218	988 942	

présentation des résolutions

→ Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Georges CHODRON de COURCEL durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
Georges CHODRON de COURCEL – Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	683 333	350 000	La rémunération de M. Georges CHODRON de COURCEL était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	650 000	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de 2014.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a pas perçu de rémunération variable pluriannuelle rattachée à l'exercice 2014.
Jetons de présence	77 063	12 399	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée. Les montants pris en compte ne concernent que les jetons perçus jusqu'à la cessation de son mandat le 30 juin 2014.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	- 77 063	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	285 736	M. Georges CHODRON de COURCEL a perçu en qualité de salarié ex-BNP une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lorsqu'il a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la sécurité sociale. M. Georges CHODRON de COURCEL a quitté BNP Paribas le 30 septembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 337 881 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	206	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Georges CHODRON de COURCEL a été, en 2014, de 206 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 814	1 485	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 140	2 070	M. Georges CHODRON de COURCEL a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
Total	1 342 694	651 896	

renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration



JEAN LEMIERRE

→ **FONCTION PRINCIPALE :**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE BNP PARIBAS**

Né le 6 juin 1950

Dates de début et de fin de mandat :
1^{er} décembre 2014 – AG 2017

Date du 1^{er} mandat :
1^{er} décembre 2014

Nombre d'actions détenues : 2 945⁽¹⁾

→ **ADMINISTRATEUR :**

Bank Gospodarki Zywosciowej (BGZ)* (Pologne)
TEB Holding AS (Turquie)

→ **AUTRES MANDATS :**

Président du Centre d'Études Prospectives et
d'Informations Internationales (CEPII)

Membre de l'Institute of International Finance (IIF)

Membre de l'International Advisory Board
d'Orange

Membre de l'International Advisory Council
de China Development Bank (CDB)

Membre de l'International Advisory Council
de China Investment Corporation (CIC)

→ **ÉTUDES ET CARRIÈRE :**

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de
Paris, licencié en droit et ancien élève de
l'École Nationale d'Administration, M. Jean
Lemierre rejoint l'Inspection Générale des
Finances en juin 1976. Il exerce de 1980 à 1987
diverses fonctions dans l'Administration fiscale
et est nommé chef du service de la Législation
fiscale en mars 1987. Deux ans plus tard, il est
nommé Directeur Général des Impôts, fonction
qu'il exercera pendant près de six années. Au
mois de mai 1995, il est nommé Directeur
du Cabinet du Ministre de l'Économie et

des Finances. M. Jean Lemierre est nommé
Directeur du Trésor au mois d'octobre de
la même année : il est membre du Comité
monétaire européen de 1995 à 1998, puis
Président du Comité économique et financier
de l'Union européenne et du Club de Paris
de 1999 à 2000. En juillet 2000, il est élu
Président de la Banque Européenne pour la
Reconstruction et le Développement, poste
qu'il exerce jusqu'en 2008. Il est nommé
Conseiller du Président de BNP Paribas cette
même année et exerce cette fonction jusqu'au
1^{er} décembre 2014, date à laquelle il succède à
Baudouin Prot dans ses fonctions de Président
du Conseil d'administration de BNP Paribas.

→ **MOTIFS DE LA PROPOSITION DE
NOMINATION AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR :**

Le Conseil d'administration a estimé que
la compétence internationale de M. Jean
Lemierre, son exceptionnelle maîtrise des
mécanismes financiers de l'Union européenne,
ainsi que sa grande connaissance des activités
et de l'environnement du Groupe, justifiaient
pleinement sa cooptation et sa nomination
concomitante au poste de Président.

(1) Au 31 décembre 2014.

* Société cotée



**PIERRE ANDRÉ
DE CHALENDAR**

→ **FONCTION PRINCIPALE :**

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**

Né le 12 avril 1958

Dates de début et de fin de mandat :
23 mai 2012 - AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2012

Nombre d'actions détenues : 1 000⁽¹⁾

→ **ADMINISTRATEUR :**

GIE SGPM Recherches
Saint-Gobain Corporation
Veolia Environnement*

→ **ÉTUDES ET CARRIÈRE :**

Diplômé de l'École Supérieure de Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), ancien élève de l'École Nationale d'Administration et ancien Inspecteur des Finances, M. Pierre André de Chalendar a été adjoint du Directeur Général chargé de l'Énergie et des Matières Premières au Ministère de l'Industrie. Il entre en 1989 à la Compagnie de Saint-Gobain comme Directeur du Plan. Vice-Président des Abrasifs Europe entre 1992 et 1996, Président de la Branche Abrasifs de 1996 à 2000, Délégué Général de la Compagnie pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande de 2000 à 2002, M. Pierre André de Chalendar est nommé en 2003 Directeur Général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain en charge du Pôle Distribution Bâtiment. Nommé Directeur Général délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en mai 2005, puis nommé administrateur en juin 2006, il est nommé Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en juin 2007 et est Président-Directeur Général depuis juin 2010.

→ **MOTIFS DE LA PROPOSITION
DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR :**

Le Conseil d'administration estime que la personnalité, la compétence industrielle et l'expérience managériale de M. Pierre André de Chalendar le recommandent pour continuer à exercer avec toute l'indépendance nécessaire ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas dont il préside le Comité des rémunérations.

Les relations entre Saint-Gobain et BNP Paribas sont diversifiées : BNP Paribas fournit différents types de prestations à la Compagnie de Saint-Gobain en matière de financements, de traitement de flux, d'offre de produits de marché, dette et action, de conseil en cession ou acquisition. En 2014, les revenus de BNP Paribas générés par ses relations commerciales avec la Compagnie de Saint-Gobain ont représenté moins de 0,1 % des revenus totaux 2014 publiés par BNP Paribas.

M. Pierre André de Chalendar répond en tout point aux critères d'indépendance posés par le Code Afep-Medef.

(1) Au 31 décembre 2014.

* Société cotée



DENIS KESSLER

→ FONCTION PRINCIPALE :

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SCOR SE

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions détenues⁽¹⁾ : 2 684

→ ADMINISTRATEUR :

Invesco Ltd* (États-Unis)

→ AUTRES MANDATS :

Membre du Conseil d'administration de l'Association de Genève

Membre du Conseil d'administration de l'Association Le Siècle

Global counsellor du Conference Board

Membre du Conseil du Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD)

Membre du Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board

→ ÉTUDES ET CARRIÈRE :

Agrégé de Sciences économiques, agrégé de Sciences sociales, docteur d'État en Sciences économiques, diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales, M. Denis Kessler a été Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances – FFSA (1990-1997 et 1998-2002), Vice-Président du Comité européen des assurances – CEA (1996-1998 et 2001-2002), Directeur Général et membre du Comité Exécutif du Groupe AXA (1997-1998), et Vice-Président Délégué du Mouvement des Entreprises de France – Medef – (1999-2002). Il a rejoint le Groupe SCOR SE le 4 novembre 2002 en tant que Président-Directeur Général.

→ MOTIFS DE LA PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR :

Le Conseil d'administration estime que la compétence professionnelle largement démontrée, l'indépendance (cf. p 14) et l'implication remarquable avec laquelle M. Denis Kessler exerce son mandat et préside le Comité des comptes le recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Les relations entre SCOR SE et BNP Paribas sont diversifiées : BNP Paribas fournit différents types de prestations à SCOR SE. En 2014, les revenus de BNP Paribas générés par ses relations commerciales avec SCOR SE ont représenté moins de 0,1 % des revenus totaux 2014 publiés par BNP Paribas.

(1) Au 31 décembre 2014.

* Société cotée



LAURENCE PARISOT

→ FONCTION PRINCIPALE :

VICE-PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE DE IFOP SA

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006

Nombre d'actions détenues⁽¹⁾ : 755

→ ADMINISTRATEUR :

EDF*

Fives⁽²⁾

Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)*⁽²⁾

→ AUTRES MANDATS :

Présidente du Conseil scientifique et d'évaluation de La Fondapol

Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)

Membre de l'European Council for Foreign Relations

Présidente d'Honneur du Mouvement des Entreprises de France (Medef)

→ ÉTUDES ET CARRIÈRE :

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de Droit Public de l'Université de Nancy II et d'un DEA d'études politiques de l'IEP, M^{me} Laurence Parisot commence sa carrière en 1985 comme chargée d'études de l'Institut Louis Harris France et en devient la Directrice Générale dès 1986. En 1990, elle rejoint l'IFOP dont elle devient progressivement actionnaire majoritaire. Elle est actuellement Vice-Présidente du directoire de cette société.

→ MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR :

Le Conseil d'administration estime que la personnalité, l'indépendance d'esprit et l'implication avec lesquelles M^{me} Laurence Parisot exerce son mandat et contribue aux travaux du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations la recommandent pour continuer à exercer la fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

M^{me} Laurence Parisot répond en tout point aux critères d'indépendance posés par le Code Afep-Medef.

(1) Au 31 décembre 2014.

(2) Le Conseil d'administration de la société Fives a acté la démission de M^{me} Laurence Parisot de ses fonctions de membre avec effet le 6 février 2015. Le Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), le 18 février 2015, a acté la démission de M^{me} Laurence Parisot de ses fonctions de membre, avec effet le 24 juillet 2015.

* Société cotée

Le Groupe BNP Paribas en 2014

exposé sommaire

BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE MAIS IMPACT SIGNIFICATIF DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS EN 2014

Les résultats du Groupe enregistrent cette année l'impact négatif d'importants éléments exceptionnels. Hors ces éléments, le Groupe réalise une bonne performance opérationnelle grâce à son modèle diversifié et à la confiance de ses clients institutionnels, entreprises et particuliers. Le Groupe réalise par ailleurs cette année trois opérations de croissance externe ciblées avec le rachat des 50 % non encore détenus dans LaSer, ainsi que les acquisitions de Bank BGZ en Pologne et de DAB Bank en Allemagne.

Le produit net bancaire s'élève à 39 168 millions d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport à 2013. Il intègre des éléments exceptionnels pour un total de - 324 millions d'euros (+ 147 millions d'euros en 2013) : la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour - 459 millions d'euros, l'introduction de la « Funding Valuation Adjustment » (FVA) en Fixed Income pour - 166 millions d'euros et une plus-value nette sur des cessions de titres exceptionnelles pour + 301 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, le produit net bancaire augmente de 3,2 %.

Les revenus des pôles opérationnels augmentent de 1,9%⁽¹⁾ par rapport à 2013, avec notamment une très bonne performance des métiers spécialisés. Le produit net bancaire est en hausse dans tous les pôles : + 2,0 %⁽²⁾ pour Retail Banking⁽³⁾, + 3,7 %⁽²⁾ pour Investment Solutions et + 2,1 %⁽¹⁾ pour Corporate and Investment Banking.

Les frais de gestion, à 26 526 millions d'euros, sont en augmentation de 2,1 %. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de transformation de « Simple & Efficient » pour 717 millions d'euros (661 millions d'euros en 2013).

Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en hausse de 1,7%⁽²⁾. L'augmentation liée aux plans de développement est compensée par les effets de Simple & Efficient. Les frais de gestion progressent de 1,2 %⁽²⁾ pour Retail Banking⁽³⁾, de 2,9 %⁽²⁾ pour Investment Solutions et de 2,2 %⁽²⁾ pour CIB.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,6 % (+ 5,6 % hors éléments exceptionnels) à 12 642 millions d'euros. Il progresse de 2,2 %⁽¹⁾ pour les pôles opérationnels.

Le coût du risque du Groupe est en baisse de 2,5 %, à 3 705 millions d'euros (57 points de base des encours de crédit à la clientèle), traduisant le bon

contrôle des risques du Groupe. Il inclut une provision exceptionnelle de 100 millions d'euros du fait de la situation en Europe de l'Est.

Le Groupe enregistre l'impact de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, qui incluait entre autres le paiement par BNP Paribas d'un montant total de pénalités de 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées, le Groupe comptabilise cette année une charge exceptionnelle pour un montant global de 6 milliards d'euros, dont 5 750 millions au titre des pénalités, et 250 millions d'euros correspondant aux coûts à venir du plan de remédiation annoncé lors de l'accord global.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 212 millions d'euros. Ils incluent notamment cette année un ajustement de la survaleur de BNL bc pour - 297 millions d'euros. Les éléments hors exploitation s'élevaient à + 397 millions d'euros en 2013 et incluaient des éléments exceptionnels pour - 171 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'élève ainsi à 3 149 millions d'euros contre 8 239 millions en 2013. Hors éléments exceptionnels⁽⁴⁾, il progresse de 8,9 %.

Le résultat net part du Groupe s'établit donc à 157 millions d'euros (4 818 millions d'euros en 2013). Hors éléments exceptionnels⁽⁴⁾, il s'élève à 7 049 millions d'euros.

Le bilan du Groupe est très solide. Au 31 décembre 2014, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein⁽⁵⁾, après prise en compte du résultat de l'examen détaillé des actifs des banques (Asset Quality Review - AQR) effectué par la Banque Centrale Européenne (BCE) et après déduction anticipée de la « Prudent Valuation Adjustment » (PVA), s'élève à 10,3 %. Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽⁶⁾ s'établit pour sa part à 3,6 %⁽⁷⁾. Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) s'élève à 114 %. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 291 milliards d'euros (247 milliards d'euros au 31 décembre 2013), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action⁽⁸⁾ s'élève à 61,7 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 4,5 % depuis le 31 décembre 2008.

(1) À périmètre et change constants, hors éléments exceptionnels.

(2) À périmètre et change constants.

(3) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques, de BancWest et de TEB (hors effet PEL/CEL).

(4) Cf. page 33 du Communiqué de presse du 5 février 2015.

(5) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire.

(6) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(7) Y compris remplacement à venir des instruments hybrides Tier 1 devenant non éligibles par des instruments équivalents éligibles.

(8) Non réévalué.

Enfin, le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis et renforce son système de contrôle interne et de conformité.

retail banking

DOMESTIC MARKETS

Sur l'ensemble de l'année 2014, Domestic Markets réalise une bonne performance globale dans un contexte peu porteur. Les dépôts augmentent de 3,6% par rapport à 2013, avec une bonne croissance en France, en Belgique et chez Consorsbank en Allemagne. Les encours de crédit sont pour leur part en léger recul de 0,3%, avec une stabilisation progressive de la demande. Le dynamisme commercial de Domestic Markets se traduit par une position de n° 1 en cash management en Europe, de même qu'en France et en Belgique, ainsi que par le succès du lancement de Hello bank! qui compte déjà 800 000 clients en Allemagne, Belgique, France et Italie. Domestic Markets réalise par ailleurs le déploiement des nouveaux modèles d'agences dans tous les réseaux avec une différenciation des formats et de nouveaux parcours clients.

Le produit net bancaire⁽¹⁾, à 15 700 millions d'euros, est en hausse de 1,3% par rapport à 2013, avec une bonne progression de BDDB et des métiers spécialisés (Arval, Leasing Solutions et Personal Investors) partiellement compensée par les effets de l'environnement de taux bas persistant. Grâce à la bonne maîtrise des coûts, les frais de gestion⁽²⁾ (9 981 millions d'euros) sont stables par rapport à l'année précédente : Domestic Markets dégage un effet de ciseau positif de 1,3 point et poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Le coefficient d'exploitation⁽¹⁾ s'améliore ainsi à nouveau en France, en Italie et en Belgique, s'établissant à 63,6% pour l'ensemble de Domestic Markets (- 0,8 point par rapport à 2013).

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ s'élève à 5 719 millions d'euros, en hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du coût du risque en Italie, et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée dans les réseaux de Domestic Markets au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt⁽²⁾ s'établit à 3372 millions d'euros, en baisse de 3,7% par rapport à 2013.

→ BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Sur l'ensemble de l'année 2014, BDDF montre une bonne résistance dans une conjoncture peu porteuse. L'activité commerciale se traduit par une bonne dynamique des dépôts, en progression de 4,2 % par rapport à 2013, avec notamment une forte croissance des dépôts à vue. Les encours de crédit diminuent quant à eux de 0,9 % mais progressent de 0,1 % au quatrième trimestre 2014 par rapport au quatrième trimestre 2013 avec une stabilisation sur les particuliers et une légère croissance sur les entreprises. Le dynamisme commercial de BDDF est illustré par le bon démarrage de « BNP Paribas Entrepreneurs 2016 » avec notamment 1 300 TPE/PME soutenues à l'international, le succès des 14 Pôles Innovations qui accompagnent déjà un millier de start-up et le lancement du programme « Innov&Connect ». BNP Paribas Factor renforce sa position en devenant n° 1 de l'affacturage en France et la Banque Privée confirme sa place de n° 1 en France et réalise une bonne performance avec des actifs sous gestion en hausse de 6,0% par rapport à 2013.

Le produit net bancaire⁽³⁾ s'élève à 6787 millions d'euros, en baisse de 1,0% par rapport à 2013. Les revenus d'intérêt sont en recul de 0,5% compte tenu de l'environnement de taux bas persistant qui comprime les marges sur les dépôts à vue. Les commissions diminuent de 1,7% du fait notamment du plafonnement des commissions d'intervention introduit par la loi bancaire française depuis le 1^{er} janvier 2014.

Grâce à l'effet continu des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion⁽³⁾ reculent de 1,1 % par rapport à 2013. Le coefficient d'exploitation⁽³⁾ s'améliore ainsi légèrement de 0,1 point à 66,2%.

Le résultat brut d'exploitation⁽³⁾ s'élève à 2 294 millions d'euros, en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque⁽³⁾ se situe toujours à un niveau bas, à 28 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est en hausse de 59 millions d'euros par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au pôle Investment Solutions, BDDF dégage un résultat avant impôt⁽²⁾ de 1753 millions d'euros (- 4,9% par rapport à 2013).

(1) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(2) Hors effets PEL/CEL.

(3) Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

→ BNL BANCA COMMERCIALE (BNL bc)

Sur l'ensemble de l'année 2014, BNL bc poursuit l'adaptation de son modèle commercial dans un contexte encore difficile. Les encours de crédit reculent de 2,2% par rapport à 2013 du fait du repositionnement sélectif sur les entreprises et les entrepreneurs, et malgré une hausse modérée des crédits aux particuliers. Les dépôts sont quant à eux en recul de 6,8%, en raison d'une baisse ciblée sur les dépôts les plus coûteux, notamment ceux des entreprises. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan, avec une forte croissance des encours en assurance-vie (+ 18,7%) et sur les OPCVM (+ 24,9%) et la Banque Privée montre une bonne dynamique commerciale avec une progression des actifs sous gestion de 5,2% par rapport à 2013. Enfin, afin d'élargir la distribution de produits d'épargne, BNL bc lance cette année son réseau de courtiers en placements: «Promotori Finanziari».

Le produit net bancaire⁽¹⁾ est en léger recul (-0,6%) par rapport à 2013, à 3 219 millions d'euros. Les revenus d'intérêt sont en baisse de 0,3% du fait de la baisse des volumes partiellement compensée par l'effet de structure favorable sur les dépôts. Les commissions diminuent de 1,3% du fait de moindres commissions sur crédits et malgré la bonne performance de l'épargne hors-bilan.

Grâce aux effets des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion⁽¹⁾ reculent de 0,7% par rapport à 2013, à 1 769 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ demeure ainsi à un niveau élevé, à 1 450 millions d'euros, en recul de seulement 0,5% par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation⁽¹⁾ est stable par rapport à 2013, à 55,0%.

Le coût du risque⁽¹⁾, à 179 points de base des encours de crédit à la clientèle, augmente pour sa part de 193 millions d'euros par rapport à 2013 du fait de la récession prolongée en Italie. Cependant, il se stabilise au deuxième semestre 2014.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, BNL bc ne dégage ainsi qu'un résultat avant impôt de 23 millions d'euros, en recul de 90,2% par rapport à 2013.

→ BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE

Sur l'ensemble de l'année 2014, la Banque de Détail en Belgique montre une bonne dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 5,1% par rapport à 2013 grâce notamment à la bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits sont en hausse de 2,1% sur la période, du fait notamment de la hausse des crédits aux particuliers et de la bonne tenue des crédits aux PME. BDDB poursuit par ailleurs le développement du digital avec plus de 1 million de téléchargements de l'application «Easy Banking» pour iPhone/iPad et Android depuis son lancement mi-2012.

Le produit net bancaire⁽²⁾ est en hausse de 4,6% par rapport à 2013, à 3 385 millions d'euros. Les revenus d'intérêt augmentent de 5,1%, en lien avec la croissance des volumes et la bonne tenue des marges, et les commissions de 3,3% du fait notamment des commissions financières et de crédit.

Les frais de gestion⁽²⁾ augmentent de 1,2% par rapport à 2013 du fait de l'impact significatif des taxes systémiques, en hausse de 66 millions d'euros par rapport à l'année précédente, et malgré la forte amélioration de l'efficacité opérationnelle en ligne avec le plan «Bank for the Future». Le coefficient d'exploitation⁽²⁾ s'améliore de 2,4 points à 71,9%.

Le résultat brut d'exploitation⁽²⁾, à 951 millions d'euros, est ainsi en hausse significative (+ 14,4%).

Le coût du risque⁽²⁾ est très faible, à 15 pb des encours de crédit à la clientèle, en baisse de 11 millions d'euros par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au pôle Investment Solutions, BDDB dégage un résultat avant impôt de 738 millions d'euros, en hausse de 15,7% par rapport à l'année précédente.

(1) Avec 100% de la Banque Privée en Italie.

(2) Avec 100% de la Banque Privée en Belgique.

→ AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)

Sur l'ensemble de l'année 2014, l'activité commerciale des métiers spécialisés de Domestic Markets est restée dynamique. Chez Arval, le parc financé est en hausse de 3,0 % par rapport à 2013, dépassant 700 000 véhicules. Les encours de financement de Leasing Solutions sont pour leur part en hausse de 1,2 %⁽¹⁾ malgré la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Enfin, chez Personal Investors, les dépôts sont en forte croissance (+ 18,6 %), avec un bon niveau de recrutement de clients en Allemagne, et les actifs sous gestion augmentent de 9,6 % grâce à l'effet performance et au dynamisme commercial. Personal Investors a par ailleurs bouclé le 17 décembre l'acquisition de DAB Bank en Allemagne qui permettra la constitution dans ce pays du 1^{er} courtier en ligne et de la 5^e banque digitale avec 1,5 million de clients et 63 milliards d'actifs sous gestion dont 17 milliards de dépôts.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg sont en croissance de 1,4 % par rapport à 2013 du fait d'une bonne progression des crédits immobiliers. Les dépôts sont en hausse de 3,6 % avec une bonne collecte sur les entreprises, en lien avec le développement du cash management.

Le produit net bancaire⁽²⁾ est en hausse de 6,8 % par rapport à 2013, à 2 309 millions d'euros, du fait d'une forte progression des revenus d'Arval (en lien avec le développement de l'activité et l'augmentation du prix des véhicules d'occasion), de Leasing Solutions (grâce à la hausse des volumes et à la politique sélective en termes de rentabilité des opérations), et de Personal Investors (en lien avec le développement de l'activité).

Les frais de gestion⁽²⁾ augmentent de 2,9 % par rapport à 2013, à 1 285 millions d'euros, en ligne avec le développement des activités, ce qui permet de dégager un effet de ciseau largement positif (3,9 points). Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,1 points, à 55,7 %.

Le coût du risque⁽²⁾ est en baisse de 15 millions d'euros par rapport à 2013.

Au total, la contribution de ces quatre métiers au résultat avant impôt de Domestic Markets, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au pôle Investment Solutions, est en hausse de 9,3 % par rapport à 2013, à 858 millions d'euros.

→ EUROPE MÉDITERRANÉE

Sur l'ensemble de l'année 2014, Europe Méditerranée maintient sa forte dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 11,3 %⁽¹⁾ par rapport à 2013, et sont en croissance dans la plupart des pays, avec une forte augmentation en Turquie. Les crédits augmentent pour leur part de 12,1 %⁽¹⁾, tirés eux aussi par la hausse des volumes en Turquie. Le métier a bouclé cette année l'acquisition de BGZ en Pologne. Ce rachat va permettre de créer, avec BNP Paribas Polska et les métiers spécialisés du Groupe, une banque de référence dans ce pays avec plus de 4 % de part de marché.

Le produit net bancaire⁽³⁾, à 2 104 millions d'euros, augmente de 10,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2013. Hors impact des nouvelles réglementations sur la facturation des découverts en Turquie et des commissions de change en Algérie depuis le début du troisième trimestre 2013 (manque à gagner de 159 millions d'euros en 2014), il est en hausse de 14,6 %⁽¹⁾, avec une croissance des revenus dans l'ensemble des géographies, notamment grâce à la hausse des volumes.

Les frais de gestion⁽³⁾ augmentent de 6,6 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente, à 1 467 millions d'euros, en raison notamment du renforcement du dispositif commercial en Turquie et au Maroc. Le coefficient d'exploitation⁽³⁾ s'établit à 69,7 %, en amélioration de 2,4 points⁽¹⁾ par rapport à 2013.

Le coût du risque⁽³⁾, à 357 millions d'euros, s'établit à 119 pb des encours de crédit à la clientèle, en hausse de 85 millions d'euros par rapport à 2013 du fait de la situation en Europe de l'Est.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au pôle Investment Solutions, Europe Méditerranée dégage un résultat avant impôt de 385 millions d'euros, en hausse de 2,5 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente.

(1) À périmètre et change constants.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée au Luxembourg.

(3) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie.

→| BANCWEST

Sur l'ensemble de l'année 2014, BancWest réalise de très bonnes performances commerciales dans une économie dynamique. Les dépôts progressent de 67,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2013, avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits augmentent de 6,3%⁽¹⁾ du fait de la croissance soutenue des crédits aux entreprises et à la consommation. BancWest poursuit le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 8,6 milliards de dollars au 31 décembre 2014 (+ 23 % par rapport au 31 décembre 2013). Le succès des services de « Mobile Banking » se confirme par ailleurs avec 279 000 utilisateurs mensuels (+ 25 % par rapport au 31 décembre 2013).

Le produit net bancaire⁽²⁾, à 2 229 millions d'euros, progresse de 1,0%⁽¹⁾ par rapport à 2013. Hors impact de moindres plus-values de cessions de titres cette année, il est en hausse de 3,6%⁽¹⁾ : les effets de la hausse des volumes sont atténués par des taux d'intérêt encore peu favorables.

Les frais de gestion⁽²⁾, à 1 443 millions d'euros, augmentent de 4,0%⁽¹⁾ par rapport à 2013 en raison principalement de la hausse des coûts réglementaires (CCAR et mise en place d'une « Intermediate Holding Company »). L'impact du renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation) est pour sa part significativement compensé par les économies liées à la rationalisation du réseau. Le coefficient d'exploitation⁽²⁾ augmente ainsi de 1,8 point⁽¹⁾, à 64,7%.

Le coût du risque⁽²⁾ est à un niveau très bas (12 points de base des encours de crédit à la clientèle) et quasi stable (- 4 millions d'euros) par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au pôle Investment Solutions, BancWest dégage un résultat avant impôt de 732 millions d'euros, en baisse de 4,5%⁽¹⁾ par rapport à 2013.

→| PERSONAL FINANCE

Sur l'ensemble de l'année 2014, Personal Finance continue de croître rapidement.

À la suite de l'exercice par les Galeries Lafayette de l'option de vente qu'elles détenaient dans le cadre des accords de partenariat, Personal Finance est monté de 50% à 100% le 25 juillet 2014 dans le capital de LaSer (4 700 personnes, 9,3 milliards d'euros d'encours). Personal Finance renforce ainsi sa position de 1^{er} acteur spécialisé en Europe. Le métier a bouclé par ailleurs cette année l'acquisition en Afrique du Sud de RCS, spécialiste du crédit sur le lieu de vente, et des activités de crédit à la consommation de JD Group.

Les encours de crédit sont ainsi en hausse de 10,4 % par rapport à 2013. A périmètre et change constants, ils progressent de 2,8 %, notamment en Allemagne, en Belgique et en Europe Centrale.

Le métier poursuit par ailleurs le développement des partenariats dans la distribution (Suning en Chine, Americanas au Brésil) et dans le crédit autos (PSA en Turquie, Toyota en Belgique) où ses encours connaissent une bonne progression (+ 4,5%⁽¹⁾).

Le produit net bancaire augmente de 10,4 % par rapport à 2013, à 4 077 millions d'euros. A périmètre et change constants, il progresse de 2,4%⁽³⁾.

Les frais de gestion sont en hausse de 12,2 % par rapport à 2013, à 1 953 millions d'euros. A périmètre et change constants, ils augmentent de 1,2 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 0,6 point⁽¹⁾ à 46,4%⁽³⁾.

Le coût du risque diminue de 4 millions d'euros par rapport à 2013, à 219 points de base des encours de crédit à la clientèle. Hors l'effet périmètre lié à l'acquisition de LaSer (+ 67 millions d'euros), il est en baisse de 71 millions d'euros.

Le résultat avant impôt de Personal Finance est ainsi en forte hausse (+ 24,3%) par rapport à 2013 et s'établit à 1 130 millions d'euros.

(1) À périmètre et change constants.

(2) Avec 100% de la Banque Privée aux États-Unis

(3) Hors rétrocession exceptionnelle de frais de tenue de compte en Allemagne (49,5 millions d'euros).

plan d'action 2015 de « Retail Banking »

DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets poursuivra en 2015 la mise en œuvre d'une banque de détail multidomestique autour de trois axes majeurs : le « cross selling », c'est-à-dire les ventes croisées notamment avec la banque privée et les métiers spécialisés; le « cross border » en accompagnant avec CIB les clients entreprises à l'international grâce au succès du dispositif mondial « One Bank for Corporates » et à la position de leader en cash management en Europe ; et enfin le « cross IT » en poursuivant la mutualisation et la sécurisation des applications informatiques.

Le pôle continuera à investir dans la banque de demain notamment en poursuivant les innovations digitales (banque digitale, nouveaux moyens de paiement et plates-formes de distribution) et en continuant la transformation des réseaux d'agences avec des formats différenciés et complémentaires.

Domestic Markets poursuivra par ailleurs son adaptation à l'environnement de taux bas en développant l'épargne hors-bilan, en élargissant l'offre de services ainsi que les financements à valeur ajoutée (Leasing Solutions, Arval) et en accompagnant la reprise progressive de la demande de crédits.

Enfin, le pôle continuera à améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à une stricte maîtrise des coûts en lien avec la mise en œuvre du plan Simple & Efficient.

→ INTERNATIONAL RETAIL BANKING

BancWest poursuivra l'élargissement de son offre commerciale dans une conjoncture favorable aux États-Unis. Elle accélérera le déploiement des dispositifs en Banque Privée et dans le crédit à la consommation, en s'appuyant sur les expertises du Groupe. Dans les réseaux de détail, BancWest poursuivra l'expansion des services de banque digitale et l'adaptation du réseau d'agences. Enfin, sur la clientèle des entreprises, la banque continuera à élargir la coopération avec CIB et le développement du cash management.

Europe Méditerranée poursuivra pour sa part son développement ciblé. Sur la clientèle des particuliers, le métier continuera le déploiement de l'offre digitale et, sur la clientèle des entreprises, poursuivra le renforcement de l'offre de cash management. En Pologne, l'intégration de Bank BGZ sera la priorité et en Turquie, TEB poursuivra son développement en s'appuyant notamment sur les ventes croisées avec tous les métiers du Groupe. Enfin, en Chine, le Groupe renforcera sa coopération avec la Banque de Nankin.

→ PERSONAL FINANCE

Personal Finance continuera en 2015 la mise en œuvre des grands axes stratégiques de son plan de 2014-2016. Le métier poursuivra son développement ainsi que celui des partenariats stratégiques dans certains pays cibles en Europe (notamment en Allemagne, Europe Centrale, et Italie) ainsi que dans certains pays à fort potentiel de croissance hors Europe (Brésil, Afrique du Sud, Chine). Il étendra par ailleurs à de nouveaux pays les partenariats avec les constructeurs automobiles, renforcera partout l'offre digitale et continuera sa stratégie d'élargissement de la relation avec les clients à une gamme étendue de produits d'épargne et d'assurance.

L'intégration des nouvelles acquisitions sera une des priorités de l'année, avec la mise en œuvre du rapprochement avec LaSer et l'incorporation des activités de crédit à la consommation de RCS et de JD Group en Afrique du Sud.

Enfin, Personal Finance poursuivra l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, notamment au travers de la montée en charge de la plate-forme informatique de gestion des crédits à la consommation partagée avec le Groupe BPCE.

→ INVESTMENT SOLUTIONS

Sur l'ensemble de l'année 2014, Investment Solutions montre un bon développement de son activité. Les actifs sous gestion⁽¹⁾ atteignent 917 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et sont en hausse de 7,4% par rapport au 31 décembre 2013, en raison notamment d'un effet performance de + 48,4 milliards d'euros, bénéficiant de l'évolution favorable des marchés d'actions et des taux, et d'un effet change de +9,9 milliards d'euros du fait de la baisse de l'euro. La collecte nette est positive à + 6,7 milliards d'euros avec une bonne collecte de Wealth Management, notamment en Asie, France et Italie, une très bonne collecte de l'Assurance, en particulier en Italie et en Asie, et une décollecte de la Gestion d'Actifs mais fortement réduite par rapport à 2013.

Au 31 décembre 2014, les actifs sous gestion⁽¹⁾ d'Investment Solutions se répartissent entre : 391 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 305 milliards d'euros pour Wealth Management, 202 milliards d'euros pour l'Assurance et 19 milliards d'euros pour Real Estate.

Securities Services, n° 1 en Europe et n° 5 mondial, poursuit son fort développement qui est illustré cette année par la hausse des actifs en conservation de 22,0% par rapport à 2013 ainsi que par le gain de mandats significatifs.

L'Assurance connaît par ailleurs une bonne croissance de son activité en épargne comme en protection avec un chiffre d'affaires en hausse de 8,5% par rapport à 2013, à 27,5 milliards d'euros.

Les revenus d'Investment Solutions, à 6 543 millions d'euros, progressent de 3,7%⁽²⁾ par rapport à 2013. Les revenus de l'Assurance augmentent de 4,1%⁽²⁾ du fait de la bonne croissance de la protection à l'international, notamment en Asie et en Amérique Latine, et de l'épargne en Italie. Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée sont en hausse de 0,9%⁽²⁾ en raison de la progression de Wealth Management, notamment dans les marchés domestiques et en Asie, et de la bonne performance de Real Estate. Enfin, les revenus de Securities Services progressent de 8,8%⁽²⁾ en lien avec la forte hausse du nombre de transactions et des actifs en conservation.

Les frais de gestion d'Investment Solutions, à 4 536 millions d'euros, augmentent de 2,9%⁽²⁾ par rapport à 2013, avec une hausse de 1,7%⁽²⁾ dans l'Assurance du fait de la croissance continue de l'activité, de 2,4%⁽²⁾ pour la Gestion Institutionnelle et Privée en raison de l'impact des coûts de développement notamment pour Wealth Management en Asie et pour Real Estate, et de 5,0%⁽²⁾ pour Securities Services en lien avec le développement de l'activité. Le coefficient d'exploitation baisse de 0,5 point⁽²⁾, à 69,3%, par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du résultat des sociétés mises en équivalence (+22,8%⁽²⁾ par rapport à 2013) notamment dans l'Assurance, le résultat avant impôt, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux États-Unis, progresse de 7,3%⁽²⁾ par rapport à 2013, à 2 207 millions d'euros.

(1) Y compris les actifs conseillés pour les clients externes et les actifs distribués.

(2) À périmètre et change constants.

plan d'action 2015 d'Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée

Dans Gestion Institutionnelle et Privée, Wealth Management aura pour objectif de consolider sa position de n°1 dans la zone Euro et de n°5 mondial : le métier poursuivra son développement international, notamment en Asie, et continuera la digitalisation et l'élargissement de son offre produits. Gestion d'actifs, pour sa part, visera l'augmentation de la collecte dans les réseaux, notamment au travers du renforcement de l'offre Parvest, développera l'offre produits à destination des institutionnels et poursuivra la consolidation de ses positions dans les pays clefs en Asie Pacifique et dans les pays émergents (Chine, Brésil, Corée du Sud et Indonésie). Enfin, Real Estate poursuivra le renforcement de ses positions de leader dans les services immobiliers, notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.

L'Assurance poursuivra en 2015 son expansion en Asie et en Amérique Latine notamment au travers de l'élargissement des partenariats. Le métier diversifiera l'offre de produits notamment dans l'assurance protection et continuera le développement de l'offre digitale à destination des partenaires.

corporate and investment banking (CIB)

Sur l'ensemble de l'année 2014, les revenus augmentent de 2,1%⁽¹⁾ par rapport à 2013, à 8888 millions d'euros⁽²⁾.

Les revenus de Conseil et Marchés de Capitaux, à 5 596 millions d'euros⁽²⁾, sont en hausse de 2,9 %⁽¹⁾, traduisant la progression de l'activité et le renforcement de la franchise. Ils sont tirés par la progression de l'activité de clientèle dans des marchés volatils. La VaR reste à un niveau très faible (32 millions d'euros).

Les revenus de Fixed Income, à 3 714 millions d'euros⁽²⁾, sont en hausse de 2,3 %⁽¹⁾ par rapport à 2013 avec une progression sur le change et sur les taux mais une activité en retrait sur le crédit. L'activité d'origination obligataire est bonne et le métier se place n°1 pour l'ensemble des émissions en euros et n°9 pour l'ensemble des émissions internationales.

À 1 882 millions d'euros, les revenus du métier Actions et Conseil augmentent de 4,2%⁽³⁾ par rapport à 2013, avec une progression dans les dérivés actions, tant dans les produits structurés que dans les activités de flux, et une reprise de l'activité de fusions & acquisitions et d'émissions primaires où le métier se place n°1 en Europe en nombre d'opérations « equity-linked ».

Les revenus de Corporate Banking progressent de 0,8%⁽³⁾ par rapport à 2013, à 3 292 millions d'euros, avec une forte croissance en Asie-Pacifique et une progression de la zone Amériques. En Europe, les

revenus sur le secteur Énergie et Matières Premières sont en recul, mais l'activité est en progression par ailleurs. Les crédits, à 110 milliards d'euros, sont en hausse de 0,5 %⁽³⁾ par rapport à 2013 avec une croissance en Asie et dans la zone Amériques. Les dépôts, à 78 milliards d'euros, sont en forte progression (+ 21,6 %⁽³⁾) par rapport à l'année précédente grâce notamment au développement du cash management international où le métier obtient plusieurs nouveaux mandats significatifs. Le Groupe confirme par ailleurs sa place de premier arrangeur de financements syndiqués sur la zone EMEA⁽⁴⁾.

Les frais de gestion de CIB, à 6 137 millions d'euros, augmentent de 2,2%⁽³⁾ par rapport à 2013 du fait de la hausse des coûts réglementaires (~+ 100 millions d'euros par rapport à 2013), de la poursuite des investissements de développement (~+100 millions d'euros par rapport à 2013), et de l'augmentation de l'activité dans Conseil & Marchés de Capitaux, malgré les effets de Simple & Efficient (~200 millions d'euros d'économies).

Le coût du risque de CIB est à un niveau faible (81 millions d'euros) en forte baisse par rapport à l'année dernière où il s'établissait à 155 millions d'euros.

Le résultat avant impôt de CIB s'élève ainsi à 2 525 millions d'euros, en hausse de 13,7 %⁽³⁾ par rapport à 2013, traduisant une bonne performance d'ensemble dans une conjoncture peu porteuse en Europe.

(1) À périmètre et change constants, hors impact exceptionnel de - 166 millions d'euros de l'introduction de la Funding Valuation Adjustment (FVA) au deuxième trimestre 2014.

(2) Hors FVA.

(3) À périmètre et change constants.

(4) Europe, Moyen Orient, Afrique - Source : Dealogic.

plan d'action 2015 de Corporate and Investment Banking

Corporate and Investment Banking mettra en œuvre en 2015 sa nouvelle organisation annoncée en novembre 2014 avec la création de Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché, le rapprochement de Securities Services et de CIB, et une approche régionale simplifiée autour de trois grandes régions (EMEA, Asie Pacifique, Amériques).

CIB, devenu Corporate and Institutional Banking, aura pour but de mieux répondre aux attentes des clients entreprises et institutionnels. Sur la clientèle des entreprises, le pôle adaptera son organisation en

renforçant les plates-formes de dettes et en simplifiant le dispositif commercial notamment en Europe. Sur la clientèle des institutionnels, CIB renforcera la présence du Groupe et son offre globale par une coopération rapprochée entre les métiers de marché et Securities Services et une couverture commerciale dynamisée.

CIB poursuivra l'amélioration de l'efficacité opérationnelle au travers de la réduction structurelle des coûts, de l'industrialisation et de la mutualisation des plates-formes, et du développement de l'offre digitale.

autres activités

Sur l'ensemble de l'année 2014, le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à +375 millions d'euros contre +322 millions d'euros en 2013. Il intègre notamment une réévaluation de dette propre (« OCA ») et la « Debit Valuation Adjustment » (« DVA ») pour -459 millions d'euros (-71 millions d'euros en 2013), une plus-value nette sur des cessions de titres exceptionnelles pour +301 millions d'euros, une très bonne contribution de BNP Paribas Principal Investments et des produits du portefeuille de participations, la poursuite de la baisse des revenus des crédits immobiliers dans le cadre du plan d'adaptation de cette activité, et un moindre coût de l'excédent de dépôts auprès des banques centrales. Les revenus des « Autres Activités » intégraient en outre en 2013 les gains de cession des actifs de Royal Park Investments pour +218 millions d'euros.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 275 millions d'euros contre 1 280 millions d'euros en 2013. Ils comprennent notamment les coûts de transformation liés au programme « Simple & Efficient » pour 717 millions d'euros (661 millions d'euros en 2013).

Le coût du risque s'élève à 49 millions d'euros (17 millions d'euros en 2013) du fait de l'impact d'un dossier spécifique.

À la suite de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, le Groupe comptabilise en 2014 des charges exceptionnelles pour un montant total de 6 000 millions d'euros (5 750 millions d'euros au titre des pénalités et 250 millions d'euros au titre de l'ensemble des coûts à venir du plan de remédiation⁽¹⁾). Le Groupe avait comptabilisé en 2013 une provision de 798 millions d'euros (1,1 milliard de dollars) au titre de cette revue⁽²⁾.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à -196 millions d'euros contre -100 millions d'euros en 2013. Ils incluent notamment un ajustement de survaleur pour -297 millions d'euros en totalité sur BNL bc (-252 millions d'euros en 2013 dont -186 millions d'euros sur BNL bc).

Le résultat avant impôt des Autres Activités s'établit ainsi à -7 145 millions d'euros contre -1 873 millions d'euros l'année précédente.

(1) Cf. note 3.g des États financiers consolidés au 31/12/2014.

(2) Cf. note 3.g des États financiers consolidés au 31/12/2013.

structure financière

Le Groupe a un bilan très solide, dont la qualité des actifs a été attestée par les résultats de l'examen détaillé des actifs des banques (« Asset Quality Review » – AQR) effectué par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein⁽¹⁾ » s'élève à 10,3% au 31 décembre 2014, stable par rapport au 31 décembre 2013. Il tient compte des résultats de l'AQR et, par anticipation, des effets de la réglementation sur la « valorisation prudente » (« Prudent Valuation ») qui entrera en vigueur en 2015.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽²⁾, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1⁽³⁾ », s'élève à 3,6% au 31 décembre 2014.

Le ratio « Liquidity Coverage Ratio » s'établit à 114% au 31 décembre 2014.

Les réserves de liquidité et d'actifs disponibles instantanément s'élèvent à 291 milliards d'euros (contre 247 milliards d'euros au 31 décembre 2013) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

plan de développement 2014-2016

UNE ANNÉE 2014 QUI CONFIRME LES CHOIX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

Des projets importants qui préparent la banque de demain ont été mis en œuvre avec succès dans la banque de détail avec notamment le lancement réussi de Hello bank! (déjà 800 000 clients en Europe), le déploiement de banques digitales à l'international (CEPTEB en Turquie ou BGZ Optima en Pologne), l'adaptation des plates-formes de distribution aux nouveaux usages et attentes des clients, et le lancement de nouvelles solutions de paiement en ligne multibancaires tels que Paylib en France ou Sixdots en Belgique.

Les résultats des plans géographiques sont bons avec des croissances significatives des revenus par rapport à 2013 dans l'ensemble des géographies cibles (+ 7 %⁽⁴⁾ en Asie Pacifique, + 9 %⁽⁴⁾ pour CIB en Amérique du Nord, +15 %⁽⁴⁾ en Turquie, et +5 %⁽⁴⁾ en Allemagne).

En outre, les métiers moteurs de croissance pour le Groupe ont réalisé de bonnes performances : les revenus de Personal Finance, 1^{er} acteur spécialisé en Europe, augmentent de 10 % par rapport à 2013 ; l'Assurance, 11^e assureur européen, poursuit son développement avec une croissance des revenus de 2 % par rapport à 2013 ; et Securities Services, n°1 européen et n°5 mondial, poursuit sa croissance avec une hausse des revenus de 11 % par rapport à 2013.

Chez CIB, les marchés de capitaux poursuivent avec succès leur adaptation au nouvel environnement, marqué par la poursuite de la désintermédiation du crédit et par des marchés de plus en plus électroniques et compensés (« clearing »), ainsi qu'en témoignent les plates-formes clientèle de traitement électronique Cortex et Centric chez Fixed Income et Smart Derivatives pour les dérivés d'actions. Certaines activités d'Énergie et Matières Premières font l'objet d'un redimensionnement des activités réalisées avec certains clients et dans certains pays. Corporate and Investment Banking accélère aujourd'hui l'évolution de son modèle avec la nouvelle organisation annoncée en novembre 2014.

(1) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

(2) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(3) Y compris le remplacement à venir des instruments Tier 1 devenant non éligibles par des instruments équivalents éligibles.

(4) À taux de change constants.

DES ACQUISITIONS CIBLÉES EN 2014 CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions ciblées en 2014 dont principalement : Bank BGZ en Pologne, qui lui permettra d'atteindre la taille critique dans un pays avec des perspectives de croissance favorables; les 50% qu'il ne détenait pas encore dans LaSer, renforçant la position de 1^{er} acteur spécialisé en Europe de Personal Finance et permettant d'étendre l'activité à de nouveaux pays; et enfin DAB Bank en Allemagne qui apportera une contribution significative au plan de développement dans ce pays ainsi qu'au développement de la banque digitale en Europe.

L'ensemble de ces acquisitions apportera au Groupe une contribution additionnelle en 2016 d'approximativement 1,6 milliard de revenus, 900 millions de frais de gestion⁽¹⁾ et 300 millions de coût du risque.

ABSORPTION DES SURCÔÛTS DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE GRÂCE À LA REVUE À LA HAUSSE DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIES DE SIMPLE & EFFICIENT

Le Groupe poursuit sa politique stricte de maîtrise des frais de gestion.

Il devra cependant prendre en charge certains coûts additionnels par rapport au plan initial pour un montant total d'approximativement 250 millions d'euros en 2016 : environ 160 millions d'euros au titre du renforcement des moyens en matière de conformité et de contrôle et 90 millions d'euros en lien avec certains nouveaux projets réglementaires.

Ces coûts additionnels seront compensés en quasi-totalité par la réévaluation des économies visées dans le cadre du plan Simple & Efficient (+ 230 millions d'euros) que le bon déroulement d'ensemble des 2 597 projets en cours a permis d'identifier, sans coût additionnel de transformation.

GESTION RIGOREUSE DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit sa politique rigoureuse de gestion des risques, attestée par un coût du risque stable à un niveau modéré en 2014 ainsi que par les résultats de l'examen détaillé des actifs des banques mené par la BCE (« Asset Quality Review »).

Compte tenu d'une croissance du PIB de l'Italie plus faible que celle prévue (écart cumulé de 120 points de base en 2016 entre le scénario de base et le scénario révisé), la baisse du coût du risque de BNL se s'avérera plus lente que celle attendue dans le plan initial. Cependant, cet écart devrait être compensé par d'autres métiers ainsi qu'en témoigne notamment l'évolution plus favorable qu'attendue du coût du risque de Corporate Banking et de Personal Finance en 2014.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DE TAUX DÉTÉRIORÉ PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le Groupe fait face à un contexte économique et de taux d'intérêt détérioré par rapport au scénario de référence.

Le niveau des taux d'intérêt est particulièrement bas, notamment dans la zone euro et l'écart sur les hypothèses de taux en 2016 entre le scénario de base et la nouvelle projection est par exemple de - 130 points de base sur l'Euribor 3 mois. Ce contexte a un impact négatif sur les revenus générés sur les dépôts dans la banque de détail et n'a pas véritablement d'impact positif sur les marges de crédit du fait notamment de la désintermédiation et de la faible demande.

La croissance du PIB est également plus faible qu'attendue dans la zone euro. L'écart cumulé entre le scénario de base et le scénario révisé est de - 60 points de base de croissance pour la zone euro en 2016. Ce contexte a un effet défavorable sur les volumes de crédit dans la banque de détail et chez CIB notamment.

(1) Hors frais de restructuration estimés à 100 millions d'euros en 2016.

DES NOUVELLES TAXES ET RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe fait enfin face à une nouvelle hausse des prélèvements sur les banques en Europe qui se traduit en 2016 par des surcoûts de 370 millions d'euros par rapport au plan initial, pour l'essentiel en lien avec la contribution au Fonds de Résolution Unique et au Mécanisme de Surveillance Unique (340 millions d'euros). Les prélèvements spécifiques au secteur bancaire attendus en 2016, y compris ceux déjà pris en compte dans le plan initial, s'élèveront ainsi au total à plus de 900 millions d'euros. Ces prélèvements devraient cependant diminuer par la suite avec la disparition progressive de la taxe systémique française d'ici à 2019 et la fin de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022.

Le Groupe doit par ailleurs intégrer des coûts additionnels relatifs aux nouvelles réglementations sur les banques étrangères aux États-Unis avec la constitution en cours d'une « Intermediate Holding Company » (IHC) et les surcoûts de mise en place d'ici 2016 des procédures de revue et d'analyse « CCAR ».

Il doit aussi prendre en compte la mise en place future du mécanisme de « Total Loss Absorbing Capacity » (TLAC) qui a fait l'objet d'un accord de principe du G20 à Brisbane et dont les modalités précises sont en cours d'évaluation (mise en place au plus tôt en 2019), mais qui pourrait entraîner des surcoûts dès 2016.

Au total, l'ensemble de ces nouvelles taxes et réglementations devrait avoir un impact de l'ordre de - 500 millions d'euros sur le résultat net du Groupe en 2016, soit environ - 70 points de base de retour sur fonds propres. Cet impact devrait se réduire par la suite avec la baisse puis la disparition de certaines taxes et contributions ainsi que de certains coûts de mise en place.

GESTION DES FONDS PROPRES ET QUASI FONDS PROPRES

Le Groupe dispose d'une forte capacité de génération de résultat.

Il devrait consacrer en 2015-2016 environ 20 % de ceux-ci au financement de la croissance organique. Le Groupe prévoit en effet que la croissance des actifs pondérés devrait être de l'ordre de 2,5%⁽¹⁾ par an sur cette période contre 3 % initialement prévu. Le taux de distribution de dividendes s'élevant à environ 45 % des résultats, le cash-flow disponible devrait ainsi être de l'ordre de 35 % des résultats. Il pourra être consacré au financement des actifs pondérés additionnels en cas de croissance économique plus élevée en Europe, à la croissance externe ciblée ou à des rachats d'actions en fonction des opportunités et conditions de marché.

Le Groupe mettra par ailleurs en œuvre son programme d'émission d'instruments de quasi fonds propres afin de répondre aux exigences du ratio de solvabilité global (« total capital ratio ») en 2019 avec, en fonction des opportunités et conditions de marché, une reprise des émissions d'instruments Tier 1 (environ 500 millions d'euros par an) et des émissions d'instruments Tier 2 de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros par an.

(1) Taux de croissance annuel moyen.

NOUVELLE PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES PÔLES OPÉRATIONNELS

À la suite du rapprochement de Securities Services et de CIB, la présentation de l'organisation des pôles opérationnels du Groupe s'appuiera désormais sur deux ensembles : Retail Banking & Services (~73% des revenus du Groupe) et CIB (~27% des revenus du Groupe).

Retail Banking & Services comprendra Domestic Markets (~39% des revenus du Groupe avec un périmètre inchangé) et un nouvel ensemble, International Financial Services (34% des revenus du Groupe) composé de BancWest, Europe Méditerranée, Personal Finance, Gestion Institutionnelle et Privée et l'Assurance.

Corporate and Institutional Banking (CIB) sera composé de Corporate Banking, Global Markets et Securities Services.

Les résultats du Groupe enregistrent cette année l'impact très significatif d'éléments exceptionnels, dont notamment les coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

Le Groupe réalise une bonne performance avec un résultat net de 7 milliards d'euros hors éléments exceptionnels et un ratio de « common equity Tier1 » plein au niveau élevé de 10,3%. Les revenus progressent dans tous les pôles opérationnels, la bonne dynamique commerciale témoignant de la confiance des clients institutionnels, entreprises et particuliers. La maîtrise des frais de gestion est continue et le coût du risque est en baisse.

Le Groupe a un bilan très solide et la qualité de ses actifs a été attestée par « l'Asset Quality Review (AQR) » mené par la Banque Centrale Européenne.

résultats des cinq derniers exercices de BNP PARIBAS SA

BNP PARIBAS SA	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (<i>en euros</i>)	2 397 320 312	2 415 491 972	2 484 523 922	2 490 325 618	2 491 915 350
b) Nombre d'actions émises	1 198 660 156	1 207 745 986	1 242 261 961	1 245 162 809	1 245 957 675
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (<i>en millions d'euros</i>)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	28 426	31 033	30 015	26 704	24 598
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 193	7 366	6 349	6 183	1 766
c) Impôts sur les bénéfices	(118)	300	(1 273)	(466)	(218)
d) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	3 465	3 466	5 812	4 996	(3 089)
e) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	2 518	1 449	1 863	1 868	1 869
Résultats des opérations réduits à une seule action (<i>en euros</i>)					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,90	6,35	4,09	4,59	1,24
b) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	2,89	2,87	4,68	4,01	(2,48)
c) Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	2,10	1,20	1,50	1,50	1,50
Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	49 671	49 784	48 896	47 562	49 132
b) Montant de la masse salariale (<i>en millions d'euros</i>)	3 977	3 829	3 915	3 772	3 713
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.) (<i>en millions d'euros</i>)	1 141	1 212	1 488	1 359	1 328

(1) Pour 2014, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

Recommandations pratiques

AUX ACTIONNAIRES ASSISTANT À L'ASSEMBLÉE

La séance du 13 mai 2015 commencera à 15 h 30 précises.
Les actionnaires seront accueillis à partir de 14 h 00.

Il est donc recommandé :

- 1** de se présenter à l'avance au Service d'Accueil, muni de la carte d'admission, pour signer la feuille de présence;
- 2** de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote électronique, remis avec son mode d'utilisation au moment de la signature de la feuille de présence;
- 3** de bien vouloir se conformer aux indications données à nouveau en séance sur les modalités du vote.

Afin de permettre le bon déroulement des opérations de décompte des voix et la fixation du quorum, l'attention des actionnaires est appelée sur le fait que les signatures de la feuille de présence seront closes à partir de 17 h 30.

BNP Paribas a pleinement adopté de longue date une démarche de développement durable, fondement d'un processus de création de valeur solide et récurrente pour ses actionnaires. Il est donc apparu souhaitable à la Banque que l'Assemblée Générale, événement majeur de la vie de la Banque s'inscrive dans le cadre des principes de responsabilité sociétale de votre entreprise.

Pour chaque actionnaire qui assistera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, BNP Paribas affectera une somme de 12 euros au programme «Coup de pouce aux projets du personnel», spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général dans lesquelles des collaborateurs de la Banque s'impliquent bénévolement.

BNP Paribas est heureux de rendre compte à ses actionnaires de l'usage fait de la contribution de 21 756 euros versée en 2014, en complément à la dotation déjà affectée aux projets du personnel par votre Entreprise, via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total des versements de 2014 a finalement été réparti sur 68 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (44), et en Asie (7) puis en Afrique (13) et en Amérique latine (4). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 2 650 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication personnelle des collaborateurs dans les opérations qu'ils proposent. Ces subventions permettent la réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire ainsi qu'à la santé et au handicap.

actionnaires au nominatif : optez pour la e-convocation



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

PLUS DE 4 300 ACTIONNAIRES AU NOMINATIF ONT DÉJÀ OPTÉ POUR LA E-CONVOCATION

En choisissant d'être averti chaque année par courriel de la tenue de l'Assemblée Générale, vous participerez à notre démarche de développement durable. Le message vous permet de disposer des informations nécessaires et d'accéder au site de vote avant assemblée.

En qualité d'actionnaire au nominatif vous pouvez vous abonner en ligne à ce service en vous connectant au site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Allez dans le menu « mes informations personnelles/mes abonnements », adhérez à ce service et enregistrez votre adresse mail.

Vous êtes actionnaire au **nominatif pur** : connectez-vous en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte sur le site PlanetShares.

Vous êtes actionnaire au **nominatif administré** : votre identifiant figure en haut et à droite de votre formulaire de vote. Si vous ne disposez pas de votre mot de passe, demandez à le recevoir à partir du site PlanetShares en cliquant, suivant le cas, soit sur le lien « première connexion », soit sur le lien « mot de passe oublié ». Vous pouvez aussi contacter le

N° Vert 0 800 600 700 mis à votre disposition.

Si vous décidiez de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, il vous suffirait de nous en informer par courrier ou en vous connectant sur Planetshares en suivant la même démarche que pour l'inscription.

demande d'envoi de documents et renseignements



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

FORMULAIRE À ADRESSER À :

**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CTS-SERVICES AUX ÉMETTEURS - ASSEMBLÉES
GRANDS MOULINS DE PANTIN
93761 PANTIN CEDEX**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MERCREDI 13 MAI 2015

Je soussigné (e)

Nom, prénom:

Adresse:

.....

Code Postal

--	--	--	--	--

 Ville:

Titulaire de : action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrite(s) en compte chez ⁽¹⁾ :

.....

prie BNP Paribas, conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, de bien vouloir lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015, les documents et renseignements visés par l'article R.225-83 dudit code.

(1) Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur de compte.

Fait à :

le2015

Signature

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'article R225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Banque l'envoi des documents visés à l'article R225-83 dudit code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.





notes

<http://invest.bnpparibas.com>

BNP PARIBAS
Société anonyme au capital de 2 491 915 350 €
Siège social : 16, boulevard des Italiens
75009 Paris – 662 042 449 R.C.S. Paris



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change